

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 24/09/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 21 septembre 2026



L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 septembre 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Pierre-Michel PIED

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET



Délibération N° 14-09-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – RESIDENCE AUTONOMIE LE SOLEIL D'OR – ACTUALISATION DU DOSSIER D'ADMISSION DES NOUVEAUX RESIDENTS – INTEGRATION DU FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vu l'article L.311-5-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la désignation d'une personne de confiance en établissement social et médico-social ;

Vu les articles D.311-0-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles précisant les modalités de désignation de la personne de confiance ;

Vu la délibération n° 17-05-2026 du Conseil d'Administration du CIAS Haut Val de Sèvre portant actualisation des documents réglementaires de la Résidence Autonomie Le Soleil d'Or et approuvant notamment le formulaire de désignation de la personne de confiance ;

Considérant que le formulaire intitulé « Fiche de désignation de la personne de confiance » a été actualisé afin de sécuriser le recueil des informations relatives à la personne de confiance et de préciser les droits du résident ainsi que les missions de la personne désignée ;

Considérant la nécessité d'assurer une information systématique des personnes accueillies sur leur droit à désigner une personne de confiance ;

Considérant qu'il convient également d'uniformiser les dossiers administratifs de l'ensemble des résidents actuellement hébergés à la Résidence Autonomie Le Soleil d'Or, en leur proposant de compléter et signer le formulaire actualisé de désignation de la personne de confiance ;

Monsieur le Président expose qu'il convient d'intégrer la nouvelle version du formulaire de désignation de la personne de confiance dans le dossier remis à toute personne sollicitant son admission à la Résidence Autonomie Le Soleil d'Or.

Cette mesure vise à :

- Garantir l'information du futur résident sur son droit à désigner une personne de confiance ;
- Recueillir, dès l'entrée dans l'établissement, les coordonnées de la personne désignée lorsque le résident souhaite faire usage de ce droit ;
- Harmoniser les documents remis aux nouveaux résidents avec les dispositions réglementaires en vigueur ;
- Sécuriser les procédures administratives et l'accompagnement des résidents en cas d'altération de leur capacité à exprimer leur volonté.

Le formulaire sera annexé au dossier d'admission remis à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération et intégré au dossier administratif du résident.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'intégration du formulaire actualisé de désignation de la personne de confiance dans le dossier d'admission de tout nouveau résident de la Résidence Autonomie Le Soleil d'Or ;
- **AUTORISE** que ce document soit remis à chaque futur résident lors de la constitution du dossier d'admission ;
- **AUTORISE** la remise du formulaire actualisé à l'ensemble des résidents déjà accueillis au sein de l'établissement afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, désigner ou confirmer leur personne de confiance par la signature du document ;
- **PROCEDE** à l'intégration du formulaire signé dans le dossier administratif de chaque résident ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **FIXE** l'entrée en application de cette mesure à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET